



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

traitements

Question écrite n° 29218

Texte de la question

M. Pierre Morel-A-L'Huissier attire l'attention de Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur la méthode Brucker. Le centre américain de Biofeedback Brucker basé à Miami a créé un programme unique de rééducation du cerveau dont le but unique est de restaurer les fonctions motrices des neurones. En appliquant la méthode Brucker, le centre aide les personnes atteintes de paralysie dues à une maladie ou à une lésion du tronc cérébral ou de la moelle épinière à retrouver leurs fonctions par un apprentissage à long terme en réparant les cellules motrices restantes. Il lui demande si cette méthode est fiable et, si tel est le cas, si elle entend l'agrémenter en France.

Texte de la réponse

Le centre de Biofeedback Brucker a été repris à la mort de son fondateur par une organisation privée spécialisée dans les soins de suite et d'accompagnement. Les méthodes utilisées sont les mêmes, et reposent sur les 4 articles publiés par le Dr Brucker entre 1977 et 1996. Il faut noter que si ces travaux ont été repris par d'autres équipes, celles-ci sont peu nombreuses, ont peu publié, et surtout cantonnent leurs travaux à la recherche. Il est en effet possible de détecter une activité électrique faible au sein de muscles dont l'innervation a été lésée par une section incomplète de la moelle épinière, et de renforcer la puissance contractile par stimulation de terminaisons nerveuses encore fonctionnelles. Cependant, l'application thérapeutique n'a pas donné lieu à des essais cliniques répondant aux critères permettant une évaluation par les méthodes internationalement reconnues.

Données clés

Auteur : [M. Pierre Morel-A-L'Huissier](#)

Circonscription : Lozère (1^{re} circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 29218

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : Affaires sociales et santé

Ministère attributaire : Affaires sociales

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [11 juin 2013](#), page 5970

Réponse publiée au JO le : [26 août 2014](#), page 7142